

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde

Bordeaux, le 26 mai 2014

Service Urbanisme Aménagement Transports

Suivi par : GillonJoël
Mél: joel.gillon@gironde.gouv.fr
Tél. : 05.56.24.80 12
Fax : 05.56.24.86.83

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les Présidents
des communautés d'agglomération et de communes

Objet : réunion d'information
Loi ALUR en matière de planification et d'urbanisme
Plan de rénovation énergétique de l'habitat

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à participer ou à vous faire représenter à la réunion d'information organisée par la Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde dans chaque arrondissement :

- le 11 Juin 2014 de 18h00 à 20h00 à la cité administrative de BORDEAUX
- le 12 Juin 2014 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes de MAZERES
- le 17 Juin 2014 de 18h00 à 20h00 à la sous préfecture d'ARCACHON
- le 19 Juin 2014 de 18h00 à 20h00 à la maison du Pays du Fronsadais à SAINT-GERMAIN LA RIVIERE
- le 24 Juin 2014 de 18h00 à 20h00 à la salle le Vox à SAINT CHRISTOLY de BLAYE
- le 25 Juin 2014 de 18h00 à 20h00 à la sous préfecture de LESPARE

Les sujets d'actualité qui seront abordés lors de cette réunion sont les suivants :

- principales dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014 en matière de planification et d'urbanisme
- déclinaison territoriale du plan national de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)

LA LOI ALUR

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) publiée au Journal officiel du 26 mars 2014 vise à combattre la crise du logement et modernise l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires.

Elle modifie le régime juridique des documents d'urbanisme : schéma de cohérence territoriale (SCoT) plan local d'urbanisme (PLU) et carte communale. A ce titre, elle contient certaines dispositions d'application immédiate et d'autres d'application différée mais qui peuvent influencer sur les choix à opérer dès aujourd'hui dans la conduite des procédures d'élaboration de vos documents d'urbanisme.

Elle fait par ailleurs évoluer fortement le dispositif de mise à disposition des services de l'État en matière d'instruction des actes d'urbanisme au 1^{er} juillet 2015.

Pratiquement toutes les communes sont susceptibles d'être concernées par l'une ou l'autre de ces nouvelles dispositions.

LE PREH

Dans le cadre du Plan d'investissement pour le logement présenté le 21 mars 2013 par le Président de la République, l'État a lancé le Plan de rénovation énergétique de l'habitat « **J'éco-rénove, J'économise** » avec l'objectif de rénover 380 000 logements par an pendant la durée du plan. Ramené à la Gironde, cet objectif porte sur plus de 20 000 logements.

Son atteinte nécessite une mobilisation de tous les acteurs locaux, au premier rang desquels les élus. Votre proximité des populations et votre connaissance des acteurs économiques (artisans et entreprises du bâtiment) sont des atouts majeurs en vue d'une information efficace et d'une sensibilisation la plus large de ces publics au bénéfice de la rénovation énergétique.

Le nombre de logements à traiter justifie la mise en place d'une ingénierie territoriale appropriée pour que le Plan national puisse produire pleinement ses effets. Vous êtes les mieux placés pour organiser cette ingénierie avec le soutien de l'État.

En février 2014, des réunions d'information à l'adresse des élus municipaux ont été organisées à l'initiative du Préfet dans chaque arrondissement pour présenter le PREH et ses enjeux en Gironde.

La sensibilisation du tissu économique des artisans, des petites et moyennes entreprises sur les enjeux de la réhabilitation énergétique de l'habitat à l'échelle de chaque territoire est la prochaine étape de notre démarche. Or, vous êtes à leur contact quotidien.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée,

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de
la mer de Gironde


Michel DUVETTE